COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DE COTE D'IVOIRE (CNDHCI) RELATIF A LA MORT D'UNE PERSONNE DESARMEE, TUEE A BOUT PORTANT PAR UN POLICIER

Depuis le 14 juillet 2016, une vidéo circule sur les réseaux sociaux, montrant un agent de la Police Nationale en train d'ôter la vie à une personne désarmée et incapable de se défendre.

Le 16 juillet 2016, la Police Nationale a, par un communiqué, confirmé les faits incriminés, condamné l'acte de son agent, annoncé son arrestation et l'ouverture d'une enquête.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) condamne avec la plus grande fermeté cette violation extrême du droit à la vie commise par un agent de sécurité publique dont la mission est de veiller au strict respect des droits de l'Homme.

Elle s'incline respectueusement devant la mémoire de la victime et présente ses condoléances les plus attristées à sa famille et à tous ses proches.

La Commission déplore le retard avec lequel a réagi la Police Nationale concernant ce crime puisque les faits ont eu lieu le 27 juin 2016 à Treichville.

La CNDHCI s'inquiète de la recrudescence des bavures policières qui portent atteinte au droit à la vie.

Elle rappelle qu'un précédent a eu lieu à Assinie (Département d'Adiaké, situé à 80 kilomètres à l'est d'Abidjan) le 15 mai 2016 et impliquant encore un élément de la Police Nationale.

La Commission invite par conséquent les autorités policières à faire régulièrement des enquêtes de personnalité sur leurs agents.

En outre, elle exhorte la Police Nationale à avoir à l'esprit sa mission de protection des droits de la personne humaine.

Enfin, la CNDHCI informe toutes les victimes de violation des droits de l'Homme qu'elle se tient à leurs côtés afin que toutes ces atteintes soient sanctionnées quels que soient les auteurs.

Fait à Abidjan le 18 juillet 2016

La Présidente

Namizata SANGARE